



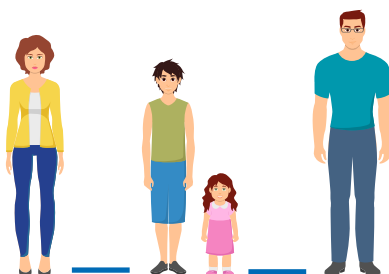
SÉPARATION



**JE PRENDS
UN RENDEZ-VOUS
PERSONNALISÉ**



**LA CAF
EST À VOS
CÔTÉS**



COMMENT LE RENDEZ-VOUS PERSONNALISÉ PEUT M'AIDER ?

Le rendez-vous personnalisé est un temps d'échange privilégié avec un conseiller de la Caf pour aborder les différentes questions concernant votre séparation. Il vous permettra de :



Faire le point sur les différentes démarches à effectuer



Vous informer sur vos droits



En savoir plus sur les services disponibles près de chez vous

Il est gratuit et ouvert à tous.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC MA CAF ?

Le premier rendez-vous personnalisé peut être :



Proposé par votre Caf une fois que vous avez déclaré votre séparation sur www.caf.fr



Demandé à votre initiative en prenant rendez-vous directement sur www.caf.fr > Espace « Mon Compte » > Ma Caf > Contacter ma Caf > Demander un rendez-vous > Ma situation change > Je me sépare.

COMMENT FAIRE SI JE NE SUIS PAS ALLOCATAIRE ?

En cas de séparation, la Caf peut vous accompagner même si vous ne percevez pas de prestations financières. Vous pouvez prendre rendez-vous directement en ligne sur www.caf.fr > Rubrique « Ma Caf » (renseignez votre code postal) > Contacter ma Caf > Demander un rendez-vous > Ma situation change > Je me sépare. Ou contacter la Caf de votre département par téléphone.